



REGLEMENT INTERIEUR

Année scolaire 2013 – 2014

L'association sportive du collège et du lycée La Fontaine étant une association sportive scolaire, il s'y applique les mêmes droits et devoirs que ceux du règlement intérieur du collège et du lycée La Fontaine.

Quelques précisions spécifiques :

1. Assiduité et ponctualité :

L'adhésion à l'association sportive est basée sur le volontariat. Elle implique une pratique régulière et sérieuse de l'activité choisie.

Un élève qui serait amené à s'absenter, devra prévenir son professeur ou fournir un justificatif. Tout cumul de 3 absences consécutives sans justification entraînera l'exclusion définitive de l'association sportive. Une lettre d'exclusion sera adressée à la famille par Madame La Provisseure. Nous demandons aux élèves d'être ponctuels pour la qualité des entraînements et pour respecter les plannings de matchs lors de compétitions ou de tournois organisés par l'UNSS le mercredi après midi.

2. Créneaux horaires :

Les créneaux horaires sont définis en début d'année scolaire. Ils sont consultables sur notre site internet : www.aslafontaine.com

L'association sportive décline toute responsabilité en cas de problème survenant en dehors des horaires normales d'entraînements et de compétitions.

Le calendrier des compétitions avec l'horaire de rendez-vous et l'horaire de fin prévisionnelle sont communiqués aux adhérents et sont également consultables sur notre site internet.

Il est impératif de renseigner sur la fiche d'inscription les modalités de déplacement pour votre enfant pour se rendre sur les entraînements ou sur les compétitions.

3. Inscriptions :

Le dossier d'inscription doit être remis dans son intégralité au professeur responsable de l'activité, lors des permanences d'inscription, ou après ces dates, aux jours et horaires d'entraînement pour les activités « AS ».

4. Clubs partenaires :

Il est impératif de renseigner sur la fiche d'inscription l'activité « CLUB » choisie afin que l'association sportive puisse vous délivrer une attestation d'adhésion le précisant.

Cette attestation est obligatoire pour vous présenter sur un créneau horaire de nos clubs partenaires afin de bénéficier des réductions prévues dans le cadre de nos partenariats.

L'accès à l'un de nos clubs partenaires nécessite l'acceptation de son règlement intérieur spécifique et nécessite de votre part les mêmes rigueurs d'assiduité et de ponctualité.

5. Acceptation :

L'inscription à l'association sportive, ainsi qu'à nos clubs partenaires implique la pleine et entière acceptation du présent règlement intérieur et des conditions générales d'inscription.